



LITIGE ASSURANCE COPROPRIETE SUITE INCENDIE APPARTEMENT PRIVEE

Par **DEVALLE**, le **21/05/2019** à **10:42**

Suite à un incendie en Juillet 2018 dans un appartement d'un immeuble les parties communes ont été sinistrées ce qui a causé l'immobilisation de l'ascenseur pendant 8 mois.

Immeuble de 10 étages incendie survenu dans un appartement se situant au 5ème étage

Etant situé au 7ème étage dans une résidence secondaire en bord de mer la jouissance de notre bien était devenue impossible.

Aucune assurance ne veut prendre en charge la perte de jouissance.

L'assurance de la copropriété AXA refuse de verser l'indemnité de perte d'usage.

Quel recours avons nous ?

Par **youris**, le **21/05/2019** à **11:01**

bonjour,

je suppose que vous avez fait une déclaration à votre assurance pour qu'elle se retourne contre le responsable des dommages qui a causé l'arrêt de l'ascenseur pendant plusieurs mois.

salutations

Par **DEVALLE**, le **21/05/2019** à **13:37**

Merci de votre réponse oui mais mon assurance la MACIF ne veut pas intervenir car nous n'avons pas de dégâts à l'intérieur. j'ai fais moi-même une réclamation à l'assurance du propriétaire incendiaire LE CREDIT MUTUEL et à l'assurance AXA de la copropriété FONCIA VENDEE mais personne ne se sent responsable c'est pourquoi les autres propriétaires et moi-même 62 au total aimeraientt savoir vers qui s'orienter.

D'avance merci